



2024/12-64

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 10 DECEMBRE 2024 Date d'affichage : 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 DECEMBRE 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 10 DECEMBRE 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER à Mme CHABRIT
M. SIMON à M. BALLOT

Ouverture du Conseil à 20h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

Raccordement au Backbone du Département 95 via le Pop De Vigny (Fibre Noire) pour raccordement au CDS VO (Exploitation Centralisée au Centre Départemental De Supervision)

Vu les L.5721 et L.5722 du le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Considérant la volonté de la commune de Seraincourt de créer son projet de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et la Commune de Seraincourt fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties pour la création du projet vidéoprotection,
- AUTORISE le Maire à la signer

Vote à la majorité (4 contre)



Le Maire
Anne-Marie MAURICE